

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

AFFAIRES MARITIMES



PROGRAMME 205

AFFAIRES MARITIMES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	13
Justification au premier euro	20
Opérateurs	36

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry COQUIL

Directeur des Affaires maritimes

Responsable du programme n° 205 : Affaires maritimes

En tant que responsable du programme 205 "affaires maritimes", la direction des affaires maritimes (DAM) mène une politique tournée vers les navires, les marins, l'économie maritime, l'environnement, en s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale relative à la mer et au littoral.

En 2019, le programme a poursuivi ses efforts pour atteindre les trois objectifs fixés par le projet annuel de performance :

- 1) le renforcement de la sécurité maritime et la protection de l'environnement (lutte contre les pollutions et émissions de gaz à effet de serre) ;
- 2) la promotion et le soutien à l'emploi et à l'économie maritimes, la simplification et la dématérialisation des procédures administratives ;
- 3) l'amélioration du contrôle des activités maritimes en matière de pêche et d'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, les crédits du programme 205 ont été dédiés au financement courant des différentes missions relevant de son périmètre. En complément, l'effort de modernisation des outils de la direction des affaires maritimes s'est poursuivi en 2019.

Plus particulièrement, en matière de sécurité maritime et de protection de l'environnement (objectif 1), le renouvellement et la modernisation des équipements techniques ont été poursuivis, afin de pérenniser les missions opérationnelles des services compétents.

- Les crédits du programme 205 ont permis aux centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) de coordonner les opérations de recherche et de sauvetage des personnes en détresse, d'assurer la surveillance de la navigation et des pollutions maritimes et de gérer les alertes de sûreté. Le déploiement du nouveau système d'information SeaMIS, qui s'est poursuivi en 2019, doit permettre aux CROSS de s'adapter à l'accroissement de leurs missions, à l'évolution des technologies et des pratiques en mer. La subvention pérenne à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) lui permet de rester un acteur majeur dans le dispositif national de secours aux personnes en détresse en mer.

- Les moyens consacrés à la signalisation maritime servent à maintenir en condition opérationnelle plus de 6 000 aides à la navigation (bouées, amers, feux phares) destinées à signaler des dangers et sécuriser les routes maritimes. En outre, au titre du plan pluriannuel de modernisation de la DAM, des investissements ont été réalisés dans des systèmes applicatifs innovants. Afin de disposer de baliseurs et de navires de travaux plus efficaces et ayant un moindre impact environnemental, le renouvellement progressif de la flotte exploitée par l'armement des phares et balises (APB) s'est poursuivi en 2019.

- Le programme a également pourvu aux moyens des centres de sécurité des navires (CSN), services spécialisés chargés des contrôles de sécurité des navires. La France a ainsi respecté les obligations annuelles qui lui ont été assignées dans le cadre du régime communautaire d'inspection des navires étrangers faisant escale dans les ports français. Les contrôles réalisés au titre de l'État du pavillon participent également à la qualité du pavillon français, reconnu comme pavillon blanc dans le cadre du Memorandum d'entente de Paris (MoU). Le développement d'une approche fondée sur l'analyse des risques et la mise en place de formations dédiées sont de nature à améliorer le ciblage des contrôles et à renforcer la sécurité des navires. Au titre du contrôle des navires, l'action de la direction des affaires maritimes s'est également intensifiée en faveur de la protection de l'environnement (ex : pour la maîtrise des émissions polluantes des navires).

- Les moyens consacrés au plan POLMAR-Terre permettent de lutter contre les pollutions diffuses, et de répondre de la manière la plus efficiente possibles aux accidents maritimes (naufrage en particulier du Grande America en 2019) et prévenir au mieux des catastrophes écologiques de grande ampleur.

Concernant la promotion de la flotte de commerce et de l'emploi maritime (objectif 2), les réformes récentes de l'enseignement maritime ont contribué à renforcer l'attractivité des métiers de la mer et ont permis de maintenir une population active qualifiée dans un secteur confronté à une vive concurrence internationale.

- Le nombre d'emplois directs dans le secteur maritime est en légère hausse en 2019, dans un contexte de conjoncture toujours difficile dans les secteurs de l'offshore et du transport de passagers. La baisse du taux des actifs maritimes (actifs demeurant durablement dans le secteur maritime plus de trois ans) est toutefois corrélée au niveau de diplôme obtenu.

- Un travail important a été mené et doit se poursuivre pour simplifier et moderniser les procédures au service de la profession maritime et de l'ensemble des usagers de la mer (plaisanciers, armateurs, pêcheurs, etc), notamment par le développement de portails informatiques et de télé-procédures, et par la réduction des charges administratives.

- Pour les navires de la flotte de commerce, la conjoncture internationale n'a pas effacé les difficultés liées aux surcapacités de transport maritime. Le secteur parapétrolier a fortement souffert, même si le pavillon français a conservé une dynamique certaine (128 navires de services sont actuellement sous pavillon français, principalement dans l'offshore pétrolier au répertoire international français). Le niveau d'emploi des marins français découle à la fois d'une relative amélioration du secteur et de l'entrée en flotte sous pavillon français de navires précédemment sous pavillon britannique. Dans ce contexte mondial très concurrentiel, le soutien à la flotte de commerce sous pavillon français représente un élément important de la compétitivité des entreprises, et la taxe au tonnage notamment permet de maintenir sous pavillon français les navires des compagnies bénéficiaires, tout en offrant de la souplesse aux politiques de flotte des armements.

Enfin, concernant le contrôle des activités en mer et, en particulier, de la pêche et de l'environnement marin (objectif 3), les résultats sont satisfaisants, pour des contrôles qui ont concerné l'ensemble des usagers de la mer.

- L'élaboration de plans de contrôle à l'échelle des façades maritimes et le développement d'une analyse des risques ont amélioré le ciblage des contrôles des navires et des opérateurs, ce qui a eu un effet positif sur le respect de la réglementation de la pêche (à moyens équivalents pour les services des affaires maritimes). Le développement de nouveaux outils de traitement de données devrait permettre de poursuivre l'amélioration du ciblage des contrôles.

- Enfin, l'acquisition du patrouilleur Méditerranée en 2019 concourt pleinement à la réalisation de l'objectif 3, en complément d'un travail important d'adaptation des outils de contrôle et de surveillance aux fins de contrôle des pêches et de l'environnement marin, comme le recours aux drones ou l'amélioration du segment satellitaire.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement
INDICATEUR 1.1	Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS
INDICATEUR 1.2	Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer
INDICATEUR 1.3	Contrôle des navires
OBJECTIF 2	Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime
INDICATEUR 2.1	Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale
INDICATEUR 2.2	Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime

OBJECTIF 3**Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche**

INDICATEUR 3.1

Taux d'infractions constatées à la pêche

INDICATEUR 3.2

Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement

INDICATEUR 1.1

Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des personnes sauvées après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS	%	98,7	98,6	>98	>98	> 98,3	>98

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM) à partir des statistiques (informations fournies par la transaction SECMAR) des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

Mode de calcul : ratio entre :

Le nombre de personnes mises hors de danger par le dispositif « recherche et sauvetage » coordonné par les CROSS (numérateur) et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime (dénominateur).

Les personnes mises hors de danger (saines et sauvées) sont les personnes retrouvées, assistées et secourues (catégories SECMAR – secours maritimes). Les personnes prises en compte par le dispositif sont les personnes retrouvées, secourues, disparues ou décédées. Les personnes sorties d'affaire par leurs propres moyens ne sont pas prises en compte.

INDICATEUR 1.2

Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'identification des navires à l'origine de rejets polluants et illicites en mer	%		9,3	>=5	>=5	5,1	>=10

Commentaires techniques

Le taux d'identification des navires pollueurs correspond au nombre des messages POLREP (échange d'information en cas d'événement de pollution ou de menace de pollution des mers) avec identification de la source du rejet illicite, rapporté au nombre total de messages POLREP confirmés, et hors pollutions accidentelles. L'identification met en œuvre l'ensemble des composantes de l'action de l'État en mer (AEM).

Un POLREP est « confirmé » lorsqu'un moyen de l'État a vérifié sur zone la nature du polluant. Il inclut les pollutions illicites issues de navires, les pollutions accidentelles, et les pollutions d'origine tellurique.

Une source identifiée est un navire à l'origine de rejets illicites et polluants en mer, ce qui exclut les pollutions organiques, les phénomènes biologiques de coloration de la mer, les macro-déchets et les débris végétaux.

Dans un certain nombre de cas, le CROSS ne peut pas identifier la source, car les pollutions ne sont pas issues de rejets de navires, mais sont d'origine tellurique. Le ratio n'est ainsi pas totalement révélateur de l'action des CROSS en matière de lutte contre la pollution et de recherche des contrevenants.

Les données 2018 et 2019 incluent les pollutions observées en métropole et dans la zone Antilles, Guyane et Réunion.

Source des données : statistiques des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

INDICATEUR 1.3

Contrôle des navires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage de navires étrangers contrôlés	%	106	102	>100	< 10	101	>100
Taux de contrôle des navires étrangers à inspection obligatoire au regard du ciblage communautaire	%		97,4	>97	> 1,5	97	>100
Taux de navires français détenus dans un port étranger dans le cadre du mémorandum d'entente de Paris sur le contrôle de l'Etat du port	%		0,24	<1		1,8	0

Commentaires techniques

Au titre de la directive 2009/16/CE du Parlement européen et du Conseil sur le contrôle par l'État du port, la Commission Européenne fixe chaque année pour les États membres qui disposent de ports et mouillages, un nombre d'inspections à réaliser de navires qui ne battent pas le pavillon de l'État membre. Ces inspections visent à vérifier la conformité des navires aux normes et conventions internationales du domaine maritime. Les navires qui entrent dans le champ d'application de la directive 2009/16/CE sont soumis à un système de ciblage. Ils se voient attribuer un profil de risque individuel (navire présentant un risque élevé, risque standard ou risque faible) qui rend leur inspection obligatoire (Priorité I), facultative (Priorité II), ou sans objet au moment de leur escale dans un port ou mouillage de l'Union Européenne.

Au titre de cette directive, deux obligations doivent être satisfaites :

- 1) réaliser un objectif quantitatif fixé par la Commission de nombre de navires à inspecter parmi les navires éligibles de priorité I ou II ;
- 2) ne pas manquer plus de 5% du nombre total de navires de priorité I présentant un profil de risque élevé, et 10% du nombre total de navires de priorité I autres que ceux présentant un profil de risque élevé.

L'indicateur est complété par un sous-indicateur reprenant les données de base utilisées pour le calcul, à savoir le nombre de contrôles de navires au titre de l'État du port.

Source des données : direction des affaires maritimes (DAM) à partir des données des centres de sécurité des navires (CSN) enregistrées dans l'application communautaire THETIS.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019 la cible (indicateur 1.1) des personnes sauvées a été atteinte. Si le nombre de personnes impliquées (28 406) a augmenté de plus de 40 % en 2019 par rapport à 2018 (20 233), le nombre (288) de personnes décédées ou disparues a quant à lui très légèrement baissé par rapport à 2018 (291).

En 2019, 202 pollutions confirmées ont été recensées par les CROSS dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française, contre 129 en 2018. 78 d'entre elles sont à relier directement au naufrage du navire *Grande America*. Il convient donc de comparer les 124 autres événements de pollution en 2019 par rapport au 129 de 2018. Les chiffres sont relativement stables.

Sur les pollutions confirmées par moyens d'État, 79 d'entre elles sont des pollutions par hydrocarbure ou substances liquides nocives, hors pollutions accidentelles ou rejets licites. Dans la plupart des cas il est difficile d'identifier la source de ces pollutions.

La France s'appuie par ailleurs sur le programme européen de surveillance par satellite des pollutions en mer (*CleanSeaNet*). Ces détections constituent des suspicions de pollutions, qui nécessitent une vérification sur zone pour déterminer s'il s'agit d'une pollution ou d'un phénomène naturel (algues, veine de courant, sédiments, etc.) Malgré cette limite, l'outil de détection satellitaire apporte une plus-value en particulier en haute mer et pour les territoires ultramarins, compte tenu de la surface des zones à surveiller. Ce type de surveillance remplit également une fonction dissuasive.

En 2019, CleanSeaNet a fourni 295 des 590 signalements reçus par les CROSS ; 144 d'entre eux ont été vérifiés par un moyen de constatation et 54 ont ainsi pu être confirmés.

La fréquence des comportements délictueux et des flagrants délits semble désormais stabilisée à un très faible niveau, confirmant l'utilité de la surveillance préventive mise en œuvre par les services de l'État impliqués dans la mission de surveillance et de la politique pénale associée.

Les contrôles au titre de l'État du port ont permis d'atteindre l'objectif fixé par la Commission Européenne pour 2019 (indicateur 1.3).

OBJECTIF 2**Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime****INDICATEUR 2.1**

Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis de l'ENSM	%	77,1	82	85	85	100	90
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis des LPM	%	57,1	52	60	63	95	65

Commentaires techniques

Les enquêtes apprécient le taux d'activité professionnelle à partir de l'exploitation des bases de données gérées par les services de l'État pour ce qui concerne les diplômés de l'enseignement maritime 3 ans après l'obtention du diplôme.

Les diplômés qui ne sont plus recensés en tant que marins sous pavillon français dans ces bases de données, soit 35,6% des diplômés, constituent la cohorte des diplômés interrogés par enquête, soit 25,6% des diplômés de l'ENSM et 38,2% des diplômés de l'enseignement secondaire (CAP, BEP et baccalauréat professionnel).

Le taux de réponse à ces enquêtes est très faible : 20,2% pour les diplômés 2016 non marins enquêtés par messagerie en 2019 et 39,7% des diplômés 2016 non marins enquêtés par téléphone en 2019.

Chaque taux d'activité des diplômés de l'enseignement maritime, supérieur d'une part et secondaire d'autre part, agrège le taux d'insertion professionnelle des diplômés identifiés comme marins sous pavillon français et celui des diplômés faisant l'objet de l'enquête qui ne sont donc plus sous pavillon français.

Parmi ces derniers, et contrairement aux années précédentes, leur taux d'activité est calculé sur une assiette différente. Seuls sont pris en compte les diplômés ayant répondu à l'enquête. Le taux d'insertion est donc supérieur à celui des années précédentes.

INDICATEUR 2.2

Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution du nombre de marins français (employés sur un navire battant pavillon français)	Nb		13309	14000	13500	13912	14000
Nombre total de navires de commerce sous pavillon français	Nb	300	300	300	299	314	300
Jauge brute de la flotte de commerce sous pavillon français	milliers d'UMS	5 756	5772	6000	5772	6007	6000

Commentaires techniques

Le recensement des marins (titulaires d'un titre professionnel maritime) naviguant sur des navires battant pavillon français est issu des statistiques du système d'informations maritime produites par la direction des affaires maritimes. Il ne s'agit que des marins au commerce, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait état ici des marins dont les navires sont exploités en navigation côtière et portuaire, ni des marins de la plaisance professionnelle.

Le recensement des navires comprend les unités de plus de 100 UMS au long cours, au cabotage national et international, exposées à la concurrence internationale, ensemble composé des navires de services (128) et des navires de transport (186). Il existe par ailleurs 252 autres navires de plus de 100 UMS en navigation côtière, lamanage ou remorquage.

La jauge retenue est la jauge des navires de transport maritimes. Celle des navires de services maritimes, qui représente 0,39 M de JB, n'est pas comptée.

Sources des données : Direction des affaires maritimes.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux des actifs maritimes parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime (indicateur 2.1), qui prend en compte les demandeurs d'emploi, n'est pas uniquement le reflet de la qualité des cursus de formation initiale maritime, dont les capacités d'insertion professionnelle permettent à des jeunes souvent issus de milieux défavorisés de s'insérer rapidement dans ces secteurs professionnels. Il dépend également de la conjoncture de ces filières.

Par ailleurs, comme toute enquête d'insertion professionnelle faite plusieurs années après la sortie du système scolaire, les capacités à pouvoir joindre les personnes concernées sont limitées.

L'évolution méthodologique de calcul de l'indicateur ne permet pas d'analyser l'évolution entre 2018 et 2019. Le niveau d'insertion professionnelle du système éducatif maritime demeure d'un niveau équivalent à celui des autres spécialités professionnelles à terre.

Il convient de souligner l'effort des établissements scolaires concernés, tant pour maintenir et développer des filières professionnelles présentant des débouchés sur le pourtour du littoral, que pour élargir le bassin de recrutement des élèves au-delà de ce périmètre.

S'agissant de l'évolution de l'emploi dans la filière du commerce maritime (indicateur 2.2), le contexte économique s'est amélioré en 2019. En dépit de tensions sur le commerce international et des difficultés du secteur parapétrolier français, le nombre de marins français a augmenté en raison de l'arrivée de navires sous pavillon français à la suite du Brexit. L'indicateur s'est donc stabilisé au niveau de prévisions.

La flotte de commerce a gagné 31 unités en 2019 tandis que 17 sorties sont intervenues sur la période. L'augmentation de la jauge brute, due essentiellement à la flotte de transport, est donc conséquente (+4,1%).

OBJECTIF 3

Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche

INDICATEUR 3.1

Taux d'infractions constatées à la pêche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'infractions constatées dans le contrôle des pêches	%	7,4	5,9	7,5	7,5	13,8	7,5
Pour information : Nombre de contrôles des pêches	Nb	16 015	18882	Sans objet	14500	16852	Sans objet

Commentaires techniques

Les données prises en compte au titre de cet indicateur concernent les contrôles des navires de pêches professionnels (en mer et au débarquement), des navires de plaisance (pour la pêche en mer), des halles à marées, criées et autres établissements de commercialisation (dont notamment des restaurants) des transporteurs, des sites de débarquement officiels (listes des ports publiés au journal officiel dans lesquels doivent impérativement être débarquées les captures de telle ou telle espèce) ou potentiels (mise en vente illégale hors système déclaratif d'espèces à forte valeur commerciale), et enfin des pêcheurs à pied professionnels.

Les données relatives aux contrôles effectués sur la pêche de loisir (à pied et sous-marine) ne sont pas comptabilisées. Ces contrôles sont en effet difficilement comparables à ceux portant sur la filière professionnelle notamment en termes de volume réalisé et de charge de travail induite, et leur intégration pourrait conduire à une interprétation erronée de l'activité globale en matière de police des pêches.

Par « infraction », il faut entendre un procès-verbal d'infraction, un même procès-verbal pouvant traiter de plusieurs infractions.

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM), bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS)

INDICATEUR 3.2

Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de jours de mer dédiés au contrôle des pêches réalisé par le DCS rapporté à l'objectif du nombre de jours de mer dévolu au DCS	%	99,00	95	99	99	118	100
Nombre d'inspections au débarquement réalisé par le DCS rapporté à l'objectif de nombre d'inspections prévu pour le DCS	%	89,60	99	90	90	97	100

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM), bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS), comité de pilotage de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), bilans du centre national de surveillance des pêches (CNSP).

Mode de calcul : Ratio entre la cible des contrôles décidée en comité de pilotage de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et en comité de pilotage de la fonction garde-côtes (fgc), et les contrôles effectivement menés par le DCS.

Un jour de mer est comptabilisé pour le moyen dès lors qu'il effectue une sortie à la mer sous ordre de mission du centre national de surveillance des pêches (CNSP). En cas de contrôle d'opportunité diligenté par le CNSP, un jour de mer est décompté à partir de 4 heures d'intervention. Sont inclus les contrôles en mer des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

Une inspection au débarquement correspond à un contrôle d'un navire à quai, sur les lieux de débarquement du produit de la pêche. Sont inclus les contrôles au débarquement des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de contrôles effectués par les unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) pour la police des pêches (indicateur 3.1) a légèrement baissé en 2019, revenant au niveau observé en 2017. En revanche le nombre d'infractions constatées a augmenté. Le taux d'infractions en 2019 est de 13,8 % globalement, avec 2 334 PV établis pour 16 852 contrôles, majoritairement à l'occasion de contrôles de filière de commercialisation (1 869 PV).

Pour les seuls contrôles en mer et au débarquement, le taux d'infraction reste supérieur à 10 %, même si la baisse est sensible depuis 2017 :

- en 2019 : 413 PV pour 3 898 contrôles, dont 2 166 à la mer et 1 732 au débarquement
- en 2018 : 362 PV pour 3 613 contrôles, dont 1 851 à la mer et 1 762 au débarquement
- en 2017 : 587 PV pour 4 846 contrôles, dont 2 514 à la mer et 2 332 au débarquement

La baisse des contrôles en mer s'explique en grande partie par une moindre disponibilité des moyens hauturiers cette année, essentiellement en raison d'avaries techniques et de mauvaises conditions météorologiques en période hivernale. Les contrôles liés à l'environnement marin augmentent à effectif constant du DCS. Il en résulte un report partiel du contrôle des pêches vers le contrôle d'environnement marin.

Le ciblage des jours de mer et des contrôles au débarquement est défini par les besoins de contrôle émis par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). **En 2019, le nombre de jour de mer a été remplacé par le nombre d'inspections en mer.** Les affaires maritimes ont mené 1319 inspections en mer en 2019, alors que la DPMA en demandait 1119.

Le nombre d'inspections au débarquement est en légère baisse à 1792 (1793 en 2018).

Sur les contrôles de filière et commercialisation (criées, poissonneries, etc.), le nombre de contrôles est en hausse, ainsi que le taux d'infraction. Une méthodologie d'amélioration du ciblage est en cours, en faisant appel à l'intelligence artificielle et aux nouveaux outils numériques.

En matière de contrôle des pêches professionnelles, près de la moitié du total des contrôles en mer, et deux tiers des contrôles au débarquement ont été réalisés par les unités des affaires maritimes. Cette proportion tend à augmenter d'année en année, en raison du recentrage des autres administrations sur leur cœur de métier.

Affaires maritimes

Programme n° 205 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sécurité et sûreté maritimes	18 908 579 21 574 857	4 433 500 2 776 942	6 550 000 6 157 088	29 892 079 30 508 887	33 192 079
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 033 675 19 272 275	465 000 3 019	7 790 000 6 041 953	27 288 675 25 317 247	27 288 675
03 – Flotte de commerce	15 740		81 220 000 82 498 124	81 220 000 82 513 865	81 220 000
04 – Action interministérielle de la mer	7 180 020 5 594 764	10 743 000 14 128 028	130 000 131 500	18 053 020 19 854 293	21 993 020
05 – Soutien au programme	6 551 480 7 857 540	50 000 260 607	1 122 296	6 601 480 9 240 442	6 801 480
06 – Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture					
Total des AE prévues en LFI	51 673 754	15 691 500	95 690 000	163 055 254	170 495 254
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+8 050 437		+8 050 437	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-2 257 136		-2 257 136	
Total des AE ouvertes		168 848 555		168 848 555	
Total des AE consommées	54 315 177	17 168 595	95 950 961	167 434 733	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sécurité et sûreté maritimes	18 198 579 18 909 577	4 528 500 4 696 335	6 550 000 6 423 323	29 277 079 30 029 235	32 577 079
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 033 675 19 193 475	480 000 10 410	7 790 000 5 915 845	27 303 675 25 119 730	27 303 675
03 – Flotte de commerce	15 740		81 220 000 82 498 124	81 220 000 82 513 865	81 220 000
04 – Action interministérielle de la mer	7 180 020 6 009 689	5 743 000 4 594 354	130 000 189 500	13 053 020 10 793 543	16 993 020
05 – Soutien au programme	6 431 480 7 467 194	50 000 284 502	1 122 296	6 481 480 8 873 992	6 681 480
06 – Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture					
Total des CP prévus en LFI	50 843 754	10 801 500	95 690 000	157 335 254	164 775 254
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+8 050 437		+8 050 437	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-3 749 946		-3 749 946	
Total des CP ouverts		161 635 745		161 635 745	
Total des CP consommés	51 595 676	9 585 600	96 149 088	157 330 364	

Affaires maritimes

Programme n° 205 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Sécurité et sûreté maritimes	18 897 455 19 699 817	6 220 000 5 891 924	6 500 000 6 514 770	31 617 455	35 117 455 32 106 511
02 – Gens de mer et enseignement maritime	18 975 000 18 937 685	930 000 269 679	7 845 000 6 173 320	27 750 000	27 750 000 25 380 684
03 – Flotte de commerce	-2 241		81 220 000 85 231 000	81 220 000	81 220 000 85 228 759
04 – Action interministérielle de la mer	6 855 000 6 207 344	3 145 000 2 242 244	130 000 200 000	10 130 000	10 130 000 8 649 588
05 – Soutien au programme	7 400 000 8 586 193	291 068	96 700	7 400 000	7 600 000 8 973 961
06 – Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture	823		80 000		80 823
Total des AE prévues en LFI	52 127 455	10 295 000	95 695 000	158 117 455	161 817 455
Total des AE consommées	53 429 621	8 694 915	98 295 790		160 420 326

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Sécurité et sûreté maritimes	18 867 455 20 209 507	5 855 000 4 997 565	6 900 000 6 639 560	31 622 455	35 122 455 31 846 632
02 – Gens de mer et enseignement maritime	18 990 000 19 118 658	915 000 269 679	7 845 000 6 238 408	27 750 000	27 750 000 25 626 745
03 – Flotte de commerce	-2 241		81 220 000 85 231 000	81 220 000	81 220 000 85 228 759
04 – Action interministérielle de la mer	6 850 000 6 574 756	3 145 000 4 271 797	130 000 196 000	10 125 000	10 125 000 11 042 553
05 – Soutien au programme	7 400 000 8 534 307	311 051	119 100	7 400 000	7 600 000 8 964 458
06 – Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture	824		80 000		80 824
Total des CP prévus en LFI	52 107 455	9 915 000	96 095 000	158 117 455	161 817 455
Total des CP consommés	54 435 811	9 850 092	98 504 068		162 789 971

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	53 429 621	51 673 754	54 315 177	54 435 811	50 843 754	51 595 676
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	35 342 427	33 423 754	36 491 574	36 348 617	32 593 754	33 772 072
Subventions pour charges de service public	18 087 194	18 250 000	17 823 603	18 087 194	18 250 000	17 823 603
Titre 5 – Dépenses d'investissement	8 694 915	15 691 500	17 168 595	9 850 092	10 801 500	9 585 600
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 319 696	14 536 500	16 305 795	7 233 035	8 916 500	8 415 772
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 375 219	1 155 000	862 800	2 617 057	1 885 000	1 169 828
Titre 6 – Dépenses d'intervention	98 295 790	95 690 000	95 950 961	98 504 068	95 690 000	96 149 088
Transferts aux ménages	1 119 100	1 500 000	2 018 796	1 119 100	1 500 000	1 928 796
Transferts aux entreprises	68 471 000	50 640 000	68 466 445	68 493 400	50 640 000	68 466 445
Transferts aux collectivités territoriales	4 249 757	4 695 000	4 249 953	4 249 757	4 695 000	4 308 953
Transferts aux autres collectivités	24 455 933	38 855 000	21 215 768	24 641 811	38 855 000	21 444 895
Total hors FdC et AdP		163 055 254			157 335 254	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 793 301			+4 300 491	
Total*	160 420 326	168 848 555	167 434 733	162 789 971	161 635 745	157 330 364

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 516 855	7 440 000	8 050 437	5 516 855	7 440 000	8 050 437
Total	5 516 855	7 440 000	8 050 437	5 516 855	7 440 000	8 050 437

Affaires maritimes

Programme n° 205 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		263 238		263 238				
03/2019		131 458		131 458				
04/2019		183 352		183 352				
05/2019		629 134		629 134				
06/2019		268 230		268 230				
07/2019		325 491		325 491				
08/2019		158 957		158 957				
09/2019		146 674		146 674				
10/2019		240 691		240 691				
11/2019		323 999		323 999				
12/2019		178 045		178 045				
01/2020		20 260		20 260				
Total		2 869 529		2 869 529				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		472 802		472 802				
06/2019		150 000		150 000				
07/2019		30 000		30 000				
08/2019		89 530		89 530				
10/2019		2 588 486		2 588 486				
11/2019		176 548		176 548				
12/2019		1 673 842		1 673 842				
Total		5 181 208		5 181 208				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/02/2019		971 822						
Total		971 822						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2019		648 596		804 008				
Total		648 596		804 008				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						300		300
Total						300		300

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019						250 000		250 000
Total						250 000		250 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						3 627 554		4 303 954
Total						3 627 554		4 303 954

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		9 671 155		8 854 745		3 877 854		4 554 254

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
720206	Exonération des produits de leur pêche vendus par les marins-pêcheurs et armateurs à la pêche en mer Exonérations <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 1993 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 261-2-4°</i>	5	5	5
320119	Détermination du résultat imposable des entreprises de transport maritime en fonction du tonnage de leurs navires Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 209-0 B</i>	32	nc	nc
230509	Étalement des plus-values à court terme réalisées par les entreprises de pêche maritime lors de la cession de navires de pêche ou de parts de copropriété de tels navires avant le 31 décembre 2010 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1997 - Dernière modification : 2003 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 39 quaterdecies-1 quater</i>	3	3	ε
800111	Exonération de taxe intérieure de consommation pour les huiles végétales pures utilisées comme carburant agricole ou pour l'avitaillement des navires de pêche professionnelle Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 265 ter</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		40	8	5

■ DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif 2018	Chiffage initial 2019	Chiffage actualisé 2019
300101	<p>Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions</p> <p>Exonérations</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1423 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i></p>	125	135	140
Coût total des dépenses fiscales		125	135	140

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes		29 892 079 30 508 887	33 192 079 30 508 887		29 277 079 30 029 235	32 577 079 30 029 235
02 – Gens de mer et enseignement maritime		27 288 675 25 317 247	27 288 675 25 317 247		27 303 675 25 119 730	27 303 675 25 119 730
03 – Flotte de commerce		81 220 000 82 513 865	81 220 000 82 513 865		81 220 000 82 513 865	81 220 000 82 513 865
04 – Action interministérielle de la mer		18 053 020 19 854 293	21 993 020 19 854 293		13 053 020 10 793 543	16 993 020 10 793 543
05 – Soutien au programme		6 601 480 9 240 442	6 801 480 9 240 442		6 481 480 8 873 992	6 681 480 8 873 992
06 – Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture						
Total des crédits prévus en LFI *		163 055 254	163 055 254		157 335 254	157 335 254
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+5 793 301	+5 793 301		+4 300 491	+4 300 491
Total des crédits ouverts		168 848 555	168 848 555		161 635 745	161 635 745
Total des crédits consommés		167 434 733	167 434 733		157 330 364	157 330 364
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 413 822	+1 413 822		+4 305 381	+4 305 381

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	162 622 455	162 622 455	0	156 902 455	156 902 455
Amendements	0	+432 799	+432 799	0	+432 799	+432 799
LFI	0	163 055 254	163 055 254	0	157 335 254	157 335 254

Entre le projet de loi de finances et la loi de finances initiale un amendement est venu majorer les crédits du programme de + 432 799 € en AE et en CP au titre du rendez-vous salarial (amendement Assemblée Nationale n° II-3).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du programme 205 n'a pas été modifiée depuis 2018, année à partir de laquelle l'action 6 a été rattachée au ministère de l'agriculture et de la pêche sur le programme 149.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements de crédits ont concerné principalement :

- 1 - Les reports de crédits (1 620 418 € en AE et 804 008 € en CP) : le programme a bénéficié du report d'AE affectées et non engagées sur les tranches fonctionnelles (AENE) à hauteur de 971 822 €, ainsi que du reports de crédits généraux non consommés en 2018 : 648 596 € en AE et 804 008 € en CP.
- 2 - Les ouvertures de crédits par voie de fonds de concours (5 181 208 € en AE et en CP) : il s'agit, pour l'essentiel, de fonds d'origine communautaire pour rembourser des projets d'investissement cofinancés par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Ils ont fait l'objet de 300 € d'annulation de crédits en AE et en CP.
- 3 - Les attributions de produits (2 869 227 € en AE et en CP) dus par les collectivités ou les ports au titre de la participation à l'entretien du balisage maritime effectué par les services des Phares et Balises.
- 4 - un décret de transfert de 250 000 € en AE et en CP vers le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la cadre de l'implantation de l'ENSM, prévue en 2022, sur le site de l'Ecole Centrale de Nantes.
- 5 - Les annulations de crédits en loi de finances rectificative (-3 627 554 € en AE et -4 303 954 € en CP).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours : 5 181 208 € en AE et en CP

Fonds n° 1-1-00529 : participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins (FEAMP) ainsi que les participations de l'agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA).

Attributions de produits : 2 869 527 € en AE et en CP

Fonds n° 2-2-00486 (remboursement par les organismes ou personnes publiques ou privés métropolitains des dépenses consécutives à l'utilisation du matériel de lutte contre les pollutions marines – POLMAR) : 12 174 € en AE et en CP.

Fonds n° 2-2-00626 (rémunération de prestations fournies par les services phares et balises en métropole) : 2 319 323 € en AE et en CP.

Fonds n° 2-2-00702 (produits de cessions de biens immobiliers) : 189 951 € en AE et en CP

Fonds n° 2-2-00763 (recettes provenant de la vente d'ouvrages et de publications édités par le ministère chargé de la mer et de la rémunération de prestations intellectuelles et d'études informatiques) : 5 992 € en AE et en CP.

Fonds n° 2-3-00623 (rémunération de prestations fournies par les services des phares et balises en outre-mer) : 342 087 € en AE et en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	4 487 554	4 487 554	0	4 303 954	4 303 954
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin	0	4 487 554	4 487 554	0	4 303 954	4 303 954

Affaires maritimes

Programme n° 205 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
d'année)						

La gestion du programme s'est caractérisée par un dégel partiel de la réserve de précaution en fin d'année (860 k€ en AE) et l'annulation en loi de finances rectificative de la réserve restante (4 303 954 € en CP et 3 627 554 € en AE).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Gens de mer et enseignement maritime	1 300 000						
Total	1 300 000						

En 2019, 250 000 € en AE et en CP ont fait l'objet d'un transfert vers le P 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » (MESRI) pour préparer l'installation de l'ENSM en 2022 sur le site de l'Ecole Centrale de Nantes La convention de financement de cette opération, passée entre le MTES et le MESRI, s'élève à 1,3 M€.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 168 848 555	CP ouverts en 2019 * (P1) 161 635 745
AE engagées en 2019 (E2) 167 434 733	CP consommés en 2019 (P2) 157 330 364
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 618 475	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 11 013 464
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 795 347	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 146 316 900

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 14 669 263				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 375 311				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 15 044 574	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 11 013 464	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 4 031 111
AE engagées en 2019 (E2) 167 434 733	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 146 316 900	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 21 117 833
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 25 148 944
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 15 733 036
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 9 415 908

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les CP consommés en 2019 sur des engagements 2019 ont été estimés à 93% des crédits totaux consommés en 2019 et les CP consommés sur des engagements antérieurs à 2019 aux 7% restants.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Sécurité et sûreté maritimes**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		33 192 079	33 192 079		30 508 887	30 508 887
Crédits de paiement		32 577 079	32 577 079		30 029 235	30 029 235

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 208 579	21 574 857	21 498 579	18 909 577
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 208 579	21 574 857	21 498 579	18 909 577
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 433 500	2 776 942	4 528 500	4 696 335
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 793 500	1 914 142	3 173 500	3 526 507
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	640 000	862 800	1 355 000	1 169 828
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 550 000	6 157 088	6 550 000	6 423 323
Transferts aux autres collectivités	6 550 000	6 157 088	6 550 000	6 423 323
Total	33 192 079	30 508 887	32 577 079	30 029 235

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (21,57 M€ en AE et 18,91 M€ en CP)**

La politique de sûreté et sécurité maritimes est assurée par les quatre directions interrégionales de la mer (DIRM) en métropole, et les quatre directions de la mer (DM) en outre-mer, avec le soutien technique du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Ces services disposent de crédits de fonctionnement qui financent des structures support (bâtiments, ateliers de réparations et centres de stockage, centres d'exploitation et d'intervention, engins nautiques et terrestres) et le maintien en capacité opérationnelle des infrastructures et des systèmes techniques.

- **Surveillance du trafic maritime (6,60 M€ en AE et 5,76 M€ en CP)**

Le budget déconcentré de fonctionnement des cinq centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et des deux centres spécialisés du Pacifique (MRCC Nouméa et JRCC Tahiti) s'est élevé à 3,68 M€ en AE et 3,03 M€ en CP. Il a financé principalement les dépenses de l'immobilier pour les loyers financiers, la gestion et l'entretien du patrimoine, les coûts des infrastructures de réseau et de téléphonie pour la prise en charge des appels de détresse, l'équipement des postes de travail dans les centres, les autres dépenses relevant de l'exploitation des sites et de l'entretien des systèmes techniques (radars, radios, télécommunications, réseaux locaux).

Le budget relevant de l'administration centrale portant les programmes techniques nationaux et les infrastructures a été exécuté à hauteur de 2,92 M€ en AE et 2,73 M€ en CP, principalement :

- pour la maintenance des systèmes d'information de suivi (Trafic 2000) et de gestion des opérations de secours des personnes en détresse en mer (SeaMIS) ;
- pour les marchés nationaux d'infrastructures techniques et l'équipement des centres : systèmes de gestion de voies de télécommunication, d'acquisition de petits matériels radios, d'équipements divers non-immobilisables.

- **Centres de sécurité des navires (1,16 M€ en AE et 0,94 M€ en CP)**

Dans le cadre de leurs missions de contrôle des navires français (« État du pavillon ») et étrangers (« État du port »), les 16 centres de sécurité des navires (CSN) ont mobilisé 0,78 M€ en AE et 0,73 M€ pour leur fonctionnement. Les principaux postes de dépenses ont concerné les frais liés aux missions et à la logistique, les loyers, l'entretien et la

gestion du patrimoine immobilier. Les autres dépenses correspondent aux achats de matériels informatiques et à l'acquisition de documentation technique.

Des dépenses ont également été réalisées en administration centrale (0,38 M€ en AE et 0,21 M€ en CP) pour des marchés publics d'analyse des prélèvements des combustibles marins et des eaux de ballast, à la cotisation au Memorandum of Understanding de l'Océan Indien, ainsi que l'exploitation et la poursuite du développement du système d'information GINA qui centralise les informations de contrôle des navires.

Signalisation maritime (13,85 M€ en AE et 12,19 M€ en CP)

Les services déconcentrés ont exécuté 9,27 M€ en AE et 7,88 M€ en CP pour leur fonctionnement. Il s'est agi principalement d'assurer le renouvellement et l'entretien des Etablissements de Signalisation Maritime (les ESM, à savoir : phares, feu et autres marques visuelles de signalisation) et des engins nautiques, de l'entretien des bâtiments, ateliers, magasins et fluides, la logistique, les missions ainsi que les postes de travail des agents.

Les fonds issus d'attributions de produits versées par des tiers (collectivités, ports...) pour participer au financement d'ESM appartenant au domaine public ou pour rétribuer les prestations réalisées par les services des phares et balises en faveur d'autres collectivités propriétaires d'ESM, constituent une part importante du budget de fonctionnement des services déconcentrés (entre 35% et 40% suivant les façades maritimes).

Concernant l'armement des phares et balises (APB), ses dépenses de fonctionnement (2,76 M€ en AE et en CP) pour la métropole et l'outre-mer ont consisté en l'entretien courant et l'exploitation des navires de la flottille (baliseurs côtiers ou océaniques, navires de travaux, plateformes), ainsi qu'en des frais de formation et d'équipements destinés aux marins.

Des dépenses de fonctionnement ont été réalisées par l'administration centrale à hauteur de 1,81 M€ en AE et 1,52 M€ en CP pour l'acquisition de pièces de rechange, de bouées, de flotteurs, de chaînes en acier ainsi que pour la réalisation de projets pilotés par l'administration centrale.

Bureau enquêtes et accidents Mer (0,03 M€ en AE et 0,01 M€ en CP)

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (2,78 M€ en AE et 4,70 M€ en CP)**

Le programme porte chaque année des dépenses d'investissement pour la modernisation de son capital technique (moyens nautiques, systèmes et équipements radio, systèmes d'information, matériels, etc.).

Surveillance du trafic maritime (1,04 M€ en AE et 1,64 M€ en CP)

Il s'agit principalement de la poursuite des dépenses d'immobilisations incorporelles pour le développement du système de gestion des opérations de secours des personnes en détresse SeaMIS (0,03 M€ en AE et 1,14 M€ en CP) afin d'améliorer la prédictibilité des collisions en mer.

Signalisation maritime (1,73 M€ en AE et 3,06 M€ en CP)

Les crédits 2019 ont permis le lancement de développements pour l'application de suivi et de pilotage des services de signalisation maritime Syssi (0,62 M€ en AE et 0,28 M€ en CP), la poursuite des travaux de construction du nouveau baliseur pour La Rochelle (1,55 M€ en CP) et l'acquisition d'une vedette "phares et balises" pour la Corse (0,55 M€ en AE et 0,28 M€ en CP).

- **DEPENSES D'INTERVENTION (6,16 M€ en AE et 6,42 M€ en CP)**

Les dépenses d'intervention de l'action 01 correspondent principalement :

- au soutien financier de l'État, en faveur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) à hauteur de 6,03 M€ en AE et 6,29 M€ en CP ;
- à des subventions pour le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Céréma) dans le cadre de la surveillance du trafic maritime, ainsi qu'à des conventions d'études et de gestion de plusieurs phares, dont celui de Cordouan et aux cotisations aux *Memorandums of Understanding* de Paris et des Caraïbes au titre du contrôle des navires (0,13 M€ en AE et en CP).

Action 02**Gens de mer et enseignement maritime**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		27 288 675	27 288 675		25 317 247	25 317 247
Crédits de paiement		27 303 675	27 303 675		25 119 730	25 119 730

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 033 675	19 272 275	19 033 675	19 193 475
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	783 675	1 448 672	783 675	1 369 872
Subventions pour charges de service public	18 250 000	17 823 603	18 250 000	17 823 603
Titre 5 : Dépenses d'investissement	465 000	3 019	480 000	10 410
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 019		10 410
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	465 000		480 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 790 000	6 041 953	7 790 000	5 915 845
Transferts aux ménages	1 500 000	906 000	1 500 000	816 000
Transferts aux entreprises		0		
Transferts aux collectivités territoriales	4 695 000	4 308 953	4 695 000	4 308 953
Transferts aux autres collectivités	1 595 000	827 000	1 595 000	790 892
Total	27 288 675	25 317 247	27 303 675	25 119 730

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (19,27 M€ en AE et 19,19 M€ en CP)**

Formation initiale (17,82 M€ en AE et en CP)

La subvention pour charge de service public versée à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM, cf. rubrique "Opérateurs") s'est élevée à 17,82 M€ en AE et en CP. .

Pour rappel, 0,25 M€ en AE et en CP ont été transférés au programme 150 au titre de la participation du MTES aux travaux d'installation sur le site de l'École Centrale de Nantes.

Gens de mer (1,45 M€ en AE et 1,37 M€ en CP)

Ces crédits ont concouru dans les services déconcentrés (0,85 M€ en AE et 0,72 M€ en CP) au fonctionnement courant des services de santé des gens de mer (SSGM), à la prévention des risques professionnels maritimes et la protection sanitaire et sociale du secteur.

En administration centrale, les crédits consommés (0,60 M€ en AE et les 0,65 M€ en CP) ont principalement contribué à la maintenance des systèmes d'information pour les gens de mer et du "portail marin" permettant de dématérialiser les procédures relatives à la carrière des marins. Ils ont enfin supporté les frais d'impression des titres sécurisés (brevets des marins) par l'imprimerie nationale et le fonctionnement général du service de santé des gens de mer.

- **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (0,003 M€ en AE et 0,010 M€ en CP)**

Ces dépenses ont concouru à la modernisation des systèmes d'information pour les gens de mer (mise en place d'un portail, de téléprocédures...) ainsi qu'à l'achat de matériels pour les services de santé.

- **DEPENSES D'INTERVENTION (6,04 M€ en AE et 5,92 M€ en CP)**

Formation initiale et continue (5,98 M€ en AE et 5,87 M€ en CP)

La dotation de fonctionnement des lycées professionnels maritimes et des 6 organismes de formation ultramarins, ainsi que deux écoles maritimes privées métropolitaines, s'est élevée en 2019 à 4,96 M€ en AE et en CP (transfert aux collectivités). Il s'agit de subventions qui permettent d'assurer les obligations de face-à-face pédagogique, de financer la mise en œuvre des stages obligatoires et d'assurer la surveillance des élèves, ainsi que certaines mesures de vie scolaire, notamment à travers le dispositif des assistants d'éducation. La formation professionnelle des personnels de lycées professionnels maritimes a été soutenue à hauteur de 0,07 M€ en AE et 0,04 M€ en CP.

Les transferts aux ménages ont principalement concerné les bourses des élèves des lycées professionnels maritimes pour 0,82 M€ en AE et en CP. Le financement des indemnités de stage de formation continue des marins versées par le biais de l'agence nationale de services et de paiement a représenté 0,12 M€ en AE et 0,02 M€ en CP.

L'institut national de la plongée professionnelle a également fait l'objet d'une subvention au titre de la formation spécialisée dispensée (0,01 M€ en AE et en CP).

Gens de mer (0,06 M€ en AE et en CP)

Ces transferts ont concerné des subventions à de foyers d'accueil de marins ou autres associations œuvrant pour les gens de mer.

Action 03
Flotte de commerce

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		81 220 000	81 220 000		82 513 865	82 513 865
Crédits de paiement		81 220 000	81 220 000		82 513 865	82 513 865

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		15 740		15 740
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		15 740		15 740
Titre 6 : Dépenses d'intervention	81 220 000	82 498 124	81 220 000	82 498 124
Transferts aux entreprises	50 640 000	68 466 445	50 640 000	68 466 445
Transferts aux autres collectivités	30 580 000	14 031 679	30 580 000	14 031 679
Total	81 220 000	82 513 865	81 220 000	82 513 865

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement indiquées dans le présent document relèvent d'une erreur d'imputation, l'action ne couvrant par nature que des dépenses d'intervention.

- **DEPENSES D'INTERVENTION**

Pour la Compagnie Générale Maritime et Financière (CGMF), 8,67 M€ en AE et en CP ont permis de compenser les surcharges spécifiques supportées au titre des retraites du personnel de l'ancienne CGMF, avant leur soumission au régime général.

Les compensations des exonérations de charges sociales des armateurs de la flotte de commerce, pour les navires battant pavillon français et soumis à concurrence internationale, se sont ventilées de la façon suivante :

- pour les branches maladie et vieillesse, gérées par l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM) : 41,82 M€ en AE et en CP ;
- pour le régime non-ENIM, portant sur les allocations familiales et le risque chômage, les dépenses correspondent, d'une part, à un versement de 14,03 M€ en AE et en CP à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) pour les allocations familiales (catégorie 64) et, d'autre part, à un versement de 17,99 M€ en AE et en CP à l'UNEDIC pour couvrir le risque chômage.

Action 04

Action interministérielle de la mer

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		21 993 020	21 993 020		19 854 293	19 854 293
Crédits de paiement		16 993 020	16 993 020		10 793 543	10 793 543

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 180 020	5 594 764	7 180 020	6 009 689
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 180 020	5 594 764	7 180 020	6 009 689
Titre 5 : Dépenses d'investissement	14 683 000	14 128 028	9 683 000	4 594 354
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 683 000	14 128 028	9 683 000	4 594 354
Titre 6 : Dépenses d'intervention	130 000	131 500	130 000	189 500
Transferts aux collectivités territoriales		-59 000		
Transferts aux autres collectivités	130 000	190 500	130 000	189 500
Total	21 993 020	19 854 293	16 993 020	10 793 543

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (5,59 M€ en AE et 6,00 M€ en CP)**

Dispositif de contrôle et de surveillance (4,43 M€ en AE et 4,41 M€ en CP)

Dans les services déconcentrés les crédits consommés (2,79 M€ en AE et en CP) correspondent au fonctionnement des moyens nautiques, carburant, avitaillement, frais de déplacement des agents, acquisition de petits matériels et réparation de leurs moyens nautiques.

Les dépenses de l'administration centrale se sont élevées à 1,64 M€ en AE et 1,62 M€ en CP. Ces crédits comprennent notamment le fonctionnement du système de surveillance des pêches par satellite dans la zone des terres australes et antarctiques françaises (TAAF), le développement des systèmes informatiques (*Poséidon*), la formation des agents ainsi que des prestations de rondes pour les navires Osiris 1 et Osiris 2.

Plaisance (0,47 M€ en AE et 0,64 M€ en CP)

Ces dépenses de l'administration centrale ont concerné avant tout la maintenance et l'évolution des systèmes d'information, dont PUMA (374 k€ en AE et 561 k€ en CP), l'information ou la diffusion de documents concernant la plaisance et la sécurité, la participation aux salons nautiques, et des études sur les ports de plaisance ou l'accidentologie liée à ce domaine.

Polmar-Terre (0,52 M€ en AE et 0,78 M€ en CP)

Ces crédits ont permis l'achat centralisé de matériels de ramassage et de dépollution, non immobilisables, d'équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que de frais liés à la formation des personnels.

Environnement et cultures marines - Coordination mer et littoral (0,17 M€ en AE et en CP)

Par ailleurs, les services déconcentrés ont mobilisé 0,15 M€ en AE et en CP en faveur d'actions liées à l'environnement et aux cultures marines et le fonctionnement au titre de la coordination mer et littoral a représenté 0,02 M€ en AE et en CP en 2019.

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (14,13 M€ en AE et 4,60 M€ en CP)**

Dispositif de contrôle et de surveillance (14,06 M€ en AE et 4,53 M€ en CP)

La majorité des crédits ont été mobilisés pour l'achat du patrouilleur Méditerranée, navire de nouvelle génération participant au dispositif de contrôle et de surveillance (13,10 M€ en AE et 2,60 M€ en CP).

Le reste des crédits a permis l'acquisition de moyens nautiques plus légers (ULS, semi-rigides) et le remplacement de l'OSIRIS 1 (OSIRIS 2).

Polmar-Terre (0,06 M€ en AE et 0,05 M€ en CP)

Dans la cadre de la lutte contre les pollutions marines, le programme a investi dans l'acquisition de barres d'extrémité de barrages RO-BOOM, de récupérateurs oléophiles pour l'outre-mer et de groupes hydrauliques pour pompes.

Environnement et cultures marines (0,01 M€ en AE et en CP)

Les services déconcentrés des affaires maritimes ont utilisé 0,01M€ en investissement sur la thématique environnement et cultures marines en 2019.

- **DEPENSES D'INTERVENTION (0,13 M€ en AE et 0,19 M€)**

Il s'agit principalement de subventions versées au centre de documentation, de recherches et expérimentations sur les pollutions marines accidentelle des eaux - CEDRE (Polmar-Terre), aux associations ou fédérations de plaisance (Plaisance), et à la participation au fonctionnement du patrouilleur Osiris dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance.

Action 05**Soutien au programme**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		6 801 480	6 801 480		9 240 442	9 240 442
Crédits de paiement		6 681 480	6 681 480		8 873 992	8 873 992

Les écarts entre budgétisation et consommation 2019 sur l'action 5 traduisent :

- la couverture en AE de besoins accrus pour le renouvellement des marchés pluriannuels de fluides (+ 1,03 M€) ;
- l'imputation sur l'action 5, une dépense à titre exceptionnel de transfert aux ménages (1,11 M€ en AE et en CP) au titre de l'indemnisation des familles des victimes de l'accident de la SNSM des Sables-d'Olonne en juin 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 751 480	7 857 540	6 631 480	7 467 194
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 751 480	7 857 540	6 631 480	7 467 194
Titre 5 : Dépenses d'investissement	50 000	260 607	50 000	284 502
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		260 607		284 502
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	50 000		50 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 122 296		1 122 296
Transferts aux ménages		1 112 796		1 112 796
Transferts aux autres collectivités		9 500		9 500
Total	6 801 480	9 240 442	6 681 480	8 873 992

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (7,86 M€ en AE et 7,47 M€ en CP)**

Dépenses communes au programme

Les dépenses de fonctionnement des services déconcentrés pour les sièges des quatre directions de métropole, les quatre directions d'outre-mer, les trois services en collectivités d'outre-mer se sont élevée à 5,07 M€ en AE et 4,90 M€ en CP. Ces crédits couvrent les dépenses de gestion de patrimoine immobilier, celles concernant les postes de travail des agents, les frais de déplacement et de missions, ainsi que les dépenses mutualisées de télécommunication et d'équipements spécifiques aux services déconcentrés.

En administration centrale, 2,79 M€ en AE et 2,57 M€ en CP ont été consommés pour le fonctionnement général du programme. Cela concerne aussi les dépenses de fonctionnement du centre serveur de Saint-Malo (0,63 M€ en AE et 0,48 M€ en CP) ainsi que de l'école nationale de sécurité et d'administration de la mer [(ENSAM) 0,68 M€ en AE et 0,70 M€ en CP]. Les autres dépenses prises en charge par l'administration centrale concernent les frais de changement de résidence des agents civils et militaires affectés sur un service relevant du programme (0,73 M€ en AE et en CP), les frais de déplacement des agents de la direction des affaires maritimes, le raccordement au réseau interministériel de l'Etat pour l'ensemble des sites du programme, les vivres des sites isolés, non prises en charge par les services déconcentrés, et le fonctionnement du service du registre international français (RIF), localisé à Marseille.

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (0,26 M€ en AE et 0,28 M€ en CP)**

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'action 5 se sont élevées à 0,26 M€ en AE et à 0,28 M€ en CP en 2019 et ont porté essentiellement sur des achats liés à l'informatique d'administration centrale comme en service déconcentré et au renouvellement de véhicules pour ces derniers.

- **DEPENSES D'INTERVENTION (1,12 M€ en AE et en CP)**

Les dépenses de transfert sur l'action 5 se sont élevées à titre exceptionnel en 2019 à 1,12 M€. Elles ont concerné des transferts aux ménages (1,11 M€) au titre de l'indemnisation des familles des marins décédés dans l'accident de la SNSM des Sables d'Olonne, ainsi que des subventions à des associations en lien avec les affaires maritimes (0,01 M€).

Affaires maritimes

Programme n° 205 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 06**Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)	18 250 000	18 250 000	17 845 455	17 845 455
Subventions pour charges de service public	18 250 000	18 250 000	17 823 603	17 823 603
Transferts	0	0	21 852	21 852
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	660 000	660 000	90 000	0
Transferts	660 000	660 000	90 000	0
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	41 714 000	41 714 000	41 815 202	41 815 202
Transferts	41 714 000	41 714 000	41 815 202	41 815 202
Total	60 624 000	60 624 000	59 750 658	59 660 658
Total des subventions pour charges de service public	18 250 000	18 250 000	17 823 603	17 823 603
Total des transferts	42 374 000	42 374 000	41 927 054	41 837 054

Le programme ne porte que la subvention pour charges de service public de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) qui s'est élevée en 2019 à 17,85 M€ en AE et en CP sur l'action 2.

Les crédits de transfert (titre 6) ont été à destination de :

- l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) à hauteur de 41,8 M€ en AE et en CP (action 3), au titre des compensations de charges patronales (action 3) ;
- l'Agence de service et de paiement (ASP) au titre de la sous-action ASP n° 07 relative à la formation continue et à la promotion sociale des marins.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime		222	4	0	0	0
	0	234	16	0	0	0
	0	231	3	0	0	0
Total		222	4	0	0	0
	0	234	16	0	0	0
	0	231	3	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Affaires maritimes

Programme n° 205 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	235	222
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	234	231

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	0	34 248
Total	0	34 248

OPÉRATEURS

ENSM - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

L'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM), unique opérateur du programme 205 bénéficiant d'une subvention pour charges de service public, a disposé en 2019 d'un budget de 24,57 M€, constitué à près de 74% par la subvention du programme (17,85 M€).

L'exercice budgétaire 2019 s'est caractérisé par une moindre consommation du plafond d'emploi, de moindres dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes en hausse, qui ont eu pour conséquence d'augmenter la trésorerie de l'école. Cette situation s'explique principalement par des postes vacants en cours de renouvellement au sein de l'équipe tant de direction que pédagogique. Ces renouvellements sont dus principalement au regroupement des services support au Havre. L'équipe a commencé à impulser en 2019 une nouvelle politique pour accompagner sa transformation visant à la rationalisation de ses implantations géographique et de sa gestion. Trois grands chantiers sont en cours : la création d'une antenne à Nantes sur le site de l'Ecole centrale (1,3 M€ dédiés à ce projet dans le cadre du CPER), la création de l'antenne de Saint-Malo sur le site du lycée professionnel maritime, et l'implantation du centre de formation de CMA-CGM sur le site de Marseille.

L'ENSM a également entamé la refonte de sa campagne d'investissements pour dispenser de nouvelles formations spécialisées de qualité (achat de simulateurs de navigation, passerelle...) et prendre rang parmi les références en matière de qualification dans le domaine des affaires maritimes. Elle sera ainsi en position de confirmer ses ambitions en matière de formation continue et de s'inscrire dans des projets de recherche au plan national ou européen.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P205 – Affaires maritimes	18 087	18 087	18 250	18 250	17 845	17 845
Subventions pour charges de service public	18 087	18 087	18 250	18 250	17 824	17 824
Transferts					22	22
Total	18 087	18 087	18 250	18 250	17 845	17 845

COMPTES FINANCIERS 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	18 000	16 376	Subventions de l'État	18 000	17 824
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>4 600</i>	<i>4 285</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>18 000</i>	<i>17 824</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 838	6 977	Fiscalité affectée		34
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	529	279
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	2 965	2 606	Autres produits	6 615	6 438
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>2 965</i>	<i>2 606</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>2 016</i>	<i>93</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>1 564</i>
Total des charges	25 838	23 352	Total des produits	25 144	24 575
Résultat : bénéfice		1 222	Résultat : perte	694	
Total : équilibre du CR	25 838	24 575	Total : équilibre du CR	25 838	24 575

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	255	2 171
Investissements	2 334	2 041	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	680	830
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 334	2 041	Total des ressources	935	3 003
Augmentation du fonds de roulement		962	Diminution du fonds de roulement	1 399	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	18 000	18 000	16 621	16 621
Fonctionnement	4 551	4 872	3 519	3 937
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 379	2 634	2 160	2 041
Enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel	0	0	0	0
- Fonctionnement	0	0	0	0
- Investissement	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 930	25 506	22 300	22 598
Dépenses de pensions civiles globales	4 600	4 600	4 285	4 285

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	22 619	22 856
Subvention pour charges de service public	18 000	17 824
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 619	5 032
Recettes fléchées	1 189	1 306
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 189	1 306
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	23 808	24 162
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 564
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 698	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement	12 751	2 118	2 118	0	0	813	1 113	15 681	15 981
	11 287	1 521	1 664	0	0	572	621	13 379	13 571
Recherche	495	150	220	0	0	0	0	646	716
	414	56	72	0	0	724	79	1 193	565
Support et international	4 754	2 291	2 542	0	0	965	1 920	8 010	9 216
	4 920	1 943	2 201	0	0	864	1 341	7 727	8 461
Total	18 000	4 559	4 880	0	0	1 777	3 032	24 336	25 912
	16 621	3 519	3 937	0	0	2 160	2 041	22 300	22 598

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Affaires maritimes

Programme n° 205 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 698	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	348
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 698	350
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 267
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 267
Total des besoins	1 698	1 617

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 564
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	51
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 617
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 698	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	300	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 398	0
Total des financements	1 698	1 617

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le taux d'exécution budgétaire est de 102,45 % en recettes et de 75,78 % en dépenses. Le tableau qui suit présente la synthèse des indicateurs de gestion du compte financier 2019 :

INDICATEUR	CF 2018	PREVISION 2019	CF 2019
Solde budgétaire	200 487	-1 413 587	1 564 051
Solde patrimonial	411 367	-353 257	1 222 421
Capacité d'autofinancement	1 548 402	796 743	2 171 461
Apport en fonds de roulement	156 001	-1 200 397	961 997
Variation de fonds de roulement	5 808 449	4 608 052	6 770 446
Variation de trésorerie	330 518	-1 413 587	1 266 421
Trésorerie	5 816 176	4 202 589	7 082 597

Le montant de la trésorerie est élevé (>7 M€). Cette situation résulte de facteurs cumulés :

- une « sous consommation » des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- une augmentation des recettes ;
- des charges à payer d'un montant de 603 K€.

Par ailleurs, il convient également de tenir compte pour l'analyse des indicateurs de gestion du montant de 2,6 M€ d'opérations pluriannuelles engagées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	226	250	234
– sous plafond	222	234	231
– hors plafond	4	16	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le montant des dépenses de personnel au titre de l'année 2019 s'élève à 16,62 M€. Il se répartit ainsi :

- 16,59 M€ € au titre de la masse salariale ;
- 38 k€ au titre de l'action sociale.

La sous-consommation, en ETP et en masse salariale, est un effet induit par la réorganisation de l'ENSM. L'école accentue actuellement ses activités de recherche et développement, pour lesquelles des recrutements sont prévus. L'effectif sera complété en 2020 par des recrutements de personnel administratif. et d'enseignants.

Par ailleurs, en 2020, les autorisations d'engagement au titre des dépenses de personnel s'élèvent à 17,7 M € ainsi ventilée :

- masse salariale « hors recherche » : 17,1 M€ ;
- masse salariale « recherche » : 502 k€ ;
- action sociale : 50 k€.